



ANNONCEMENT

CHAMPIONNATS DE FRANCE JUNIOR 2025-2026 CHAMPIONNATS DE FRANCE ELITE 2025-2026 PATINAGE DE VITESSE COURTE PISTE « SHORT-TRACK »

**Vendredi 27 Mars 2026 au Dimanche 29 Mars 2026
Patinoire Charlemagne (Lyon - 2^{ème} arrondissement)**

Le club du Lyon Glace Patinage (LGP) organise les Championnats de France de patinage de vitesse « Short-track » Junior et les Championnats de France de patinage de vitesse « Short-track » Elite 2025-2026 sous l'égide de la Fédération Française des Sports de Glace (FFSG) et de la Commission Sportive Nationale de Patinage de Vitesse (CSNPV).

L'évènement se tiendra à la : **Patinoire Charlemagne**
100 Cours Charlemagne
69002 Lyon

Le début prévisionnel de la compétition est **le vendredi 27 Mars à 14H30**. L'horaire définitif et le planning sera précisé selon le nombre d'inscrits.

1- Glace et Piste

La compétition se tiendra sur une glace artificielle de 60mx30m sur laquelle sont tracées 7 pistes selon la règle ISU 280. Le tour de piste sera intégralement recouvert de matelas de protection.

2- Inscriptions (Cf règlement CSNPV Règle 1 § 3 & Règle 3 §1)

Les inscriptions doivent parvenir **au plus tard le vendredi 6 mars 2026 minuit** (délai de rigueur) sur le site www.short-track.fr, et par mail au coordinateur de course : Stéphane LARRIERE - stephane@larriere.fr, copie à Katia VARETTA – vitesse@lyonglacepatinage.fr.

Pour cette rencontre il y aura deux liens pour les inscriptions :

- Un pour les Juniors E – D - C – B – A Dames et Hommes
- Un pour les Elite Dames et Hommes

Le montant de l'inscription est de **45 € par patineur** par :

- * Virement (RIB à la dernière page de l'annonce)
- * Par chèque à l'ordre du Lyon Glace Patinage ou LGP

Un patineur inscrit en catégorie Junior A, B ou C **et** en catégorie Elite devra s'acquitter de deux inscriptions.

Les inscriptions doivent être effectuées par leur club.

Les inscriptions hors délai et les forfaits seront gérés selon le règlement CSNPV Règle 1 § 3.i et 3.j. Un chèque de caution sera demandé pour les bonnets de casque.

La compétition est ouverte à tous les patineurs **avec condition de temps** (cf tableau ci-après).

Catégories	Distance	Temps Dames	Temps Hommes
Elite	500 m	50 s	46 s
Juniors A	500 m	52 s	49 s
Juniors B	500 m	54 s	50 s
Juniors C	500 m	58 s	53 s
Juniors D	500 m	60 s	57 s
Juniors E ou	333 m	43 s	43 s
	500 m	63 s	63 s

Les patineurs doivent être **licenciés « Compétition de la FFSG »** Règle 1 § 3.d.

3- Programme de la compétition (Cf règlement CSNPV Règle 3 § 2)

La compétition se déroulera sur 3 jours, le programme sera adapté afin de respecter la Règle 1 paragraphe 2.d.

Distances courues en individuel par catégorie :

Juniors E	500 m	333 m	500 m	777 m* sur sélection
Juniors D	1000 m	500 m	777 m	1000 m* sur sélection
Juniors C	1500 m	500 m	1000 m	1500 m* sur sélection
Juniors B	1500 m	500 m	1000 m	1500 m* sur sélection
Juniors A	1500 m	500 m	1000 m	1500 m* sur sélection
Elites	1500 m	500 m	1000 m	1500 m* sur sélection

Relais club « conventionnel » :

- Hommes 3000 m (une seule équipe par club catégories SeABC)
- Hommes 2000 m (une seule équipe par club catégories ED)
- Dames 3000 m (une seule équipe par club catégories SeABC)
- Dames 2000 m (une seule équipe par club catégories ED)

Relais mixte selon règle ISU : 2000 m (une seule équipe par club catégories SeABC)

Critères pour inscription sur relais :

- Pour pouvoir être inscrits aux relais, les Juniors C devront avoir les temps de qualification des Juniors B avant le début de la compétition.
- Pour les relais conventionnels 3000 m : 5 patineurs peuvent être inscrits

- Pour les relais conventionnels 2000 m : 4 patineurs peuvent être inscrits
- Pour les relais Mixte : 3 patineurs par genre peuvent être inscrits
- La constitution des relais devra être fournie au Coordinateur de courses au plus tard 1 heure avant le début des courses relais.

4- Règles de la compétition (Cf règlement CSNPV Règle 3 § 3)

La composition des séries et le schéma de qualification, y compris la détermination du nombre de patineurs en finale, l'attribution des points, l'établissement du classement final et la détermination du vainqueur suivent les règles CSNPV 1.5 et 1.6.d, le présent paragraphe et le règlement ISU

Il s'agit d'une compétition à élimination directe.

Pour toutes les distances, une finale B sera courue sauf si un seul patineur est au départ. Les points des finales seront attribués selon règles ISU.

Pour chaque distance des finales de classement (C- D - ...) pourront être programmées sur toutes les distances, si le programme le permet (respect règle 1 § 2.d)

Toutefois, un patineur ayant reçu une pénalité ne fera pas de finale de classement. Il restera dernier au niveau atteint.

Des regroupements de catégories peuvent être effectués comme indiqué dans les généralités règle 1-3-b. En cas de regroupement, pour chaque Catégorie, les points des finales seront attribués en fonction de la place des patineurs dans leurs catégories d'âge respectives. Cf Annexe 3 du règlement de la CSNPV

5- Récompenses

Distances :

Les récompenses sont remises, avec attribution de titre*, pour chacune des trois distances. Ces récompenses sont distribuées immédiatement après la finale correspondante. En cas de regroupement de catégories d'âge, les récompenses sont remises en distinguant le classement de chaque catégorie d'âge.

Classement général individuel :

Sur la base du classement général, un titre de Champion de France* est décerné dans chacune des catégories Dames et Hommes en individuel. Dans le cas où des catégories d'âge ont été regroupées, il sera établi un classement distinct pour chacune des catégories d'âge.

Relais :

Lors de ces Championnats de France par Catégorie et Elite sera décerné un titre de Champion de France de relais * (équipe de clubs – Mixtes – Dames et Hommes).

Titre « Champion de France des clubs » :

En application de la règle 4 du règlement CSNPV, le titre sera décerné au club totalisant le maximum de points par tous les patineurs du club, y compris les relais.

Les patineurs ayant participé aux 2 championnats ne seront comptabilisés qu'une seule fois.

*Sous réserve des alinéas 1.3.d et 1.5.b du règlement de la CSNPV

6- Divers

La Marseillaise est diffusée lors de la présentation des équipes et au début de la Cérémonie de remise des titres à l'issue de la compétition. Le drapeau de la France est positionné à côté des podiums.

Tenue club pour les podiums et respect de la Règle 1 paragraphe 5.d pour la remise des récompenses.

7- Service Médical

Lors de cet événement, il y aura la présence d'un service de premiers secours ainsi qu'un médecin.

8- Équipement des patineurs

Les patineurs doivent être équipés conformément au règlement national CSNPV, au règlement ISU et aux communications ISU et. Les bonnets numérotés seront transmis sur place lors du tirage au sort.

9- Réunion des coaches et team leaders (en amont de la rencontre)

La réunion des coaches et team leaders de la compétition se tiendra le vendredi 27 mars à 14h00 (l'horaire définitif sera précisé selon le nombre d'inscrits) en présence des coaches et des représentants des clubs. Cette réunion sera sous la responsabilité de l'arbitre principal et du coordinateur de course.

10- Vestiaires

Les vestiaires seront séparés par genre.

11- Responsabilités

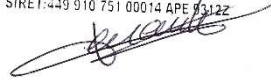
L'organisateur ne pourra être tenu pour responsable des incidents et des vols au cours de la compétition. Un vestiaire commun sera disponible pour les équipes sportives.

[Lien règlement CSNPV saison 2025-2026](#)

12- Restauration

Possibilité de restauration sur place organisée par le club. Organisation d'une buvette

LYON GLACE PATINAGE
52, rue Baraban
69003 LYON
SIRET:449 910 751 00014 APE 9312Z



Président du LGP de Lyon

Hébergement

Avec votre licence FFSG, vous pouvez bénéficier de tarifs plus intéressants avec l'offre « Ibis Sport ». Voici ci-après le site pour accéder à cette offre :

<https://ibis.accor.com/fr/hub-offers/ena-ibis-sport.html>

A titre indicatif, veuillez trouver ci-dessous une liste non exhaustive de possibilités d'hébergement avec cette offre à proximité de la patinoire :

- IBIS BUDGET Lyon Confluence** (24 Quai Perrache, 69002 Lyon)
- IBIS STYLE Lyon Confluence** (24 Quai Perrache, 69002 Lyon)
- HOTEL CHARLEMAGNE by HappyCulture** (23 Cour Charlemagne, 69002 Lyon)
- HOTEL CHROMATICS by HappyCulture** (12 Rue Marc-Antoine Petit, 69002 Lyon)
- APPART'HOTEL ODALYS CITY Lyon Centre Confluence** (7 Cours Bayard, 69002 Lyon)
- IBIS Lyon Gerland Musée des Confluences** (Les Berges Du Rhone, 68 Av. Leclerc, 69007 Lyon)
- NOVOTEL Lyon Gerland Musée des Confluences** (70 Av. Leclerc, 69007 Lyon)

Accessibilité

La patinoire Charlemagne est accessible par le réseau des Transports en Commun Lyonnais, TCL. Elle se situe à mi-chemin des arrêts de Tram (Lignes T1 & T2) « Sainte-Blandine » et « Hôtel de Région Montrochet »

Voici le lien du site web TCL : <https://www.tcl.fr/>

Le réseau des transports en commun à Lyon est plutôt bien desservi.

Paiement par virement bancaire – RIB

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE Ce relevé est destiné à tout organisme souhaitant connaître vos références bancaires pour domicilier des virements ou des prélèvements sur votre compte



CR CENTRE EST
LYON STE ANNE
Tel. 0478530091 Fax. 0478533742

25/02/2023
00174

Intitulé du compte

ASSOC. LYON GLACE PATINAGE
(LGP)
52 RUE BARABAN
69003 LYON

Domiciliation

Code banque
17806

Code guichet
00174

Numéro de compte
04143280271

Clé RIB
81

IBAN

FR76 1780 6001 7404 1432 8027 181

Code BIC (Bank identification code) - code SWIFT

AGRIFRPP878